

# L'épidémie de rougeole inquiète

#Fait du jour

## Transcription

Extrait du *Journal en français facile* du 27 mars 2019

**Andréane Meslard :**

L'épidémie de rougeole qui commence à inquiéter sérieusement.

**Romain Auzouy :**

Oui, plusieurs cas mortels ont été enregistrés à Madagascar. En Ukraine le nombre de personnes touchées par la maladie est en très forte hausse.

Mais c'est surtout aux États-Unis que la situation est la plus spectaculaire puisque l'état d'urgence a été décrété dans le comté de Rockland qui est situé non loin de New York. L'état d'urgence décrété cela veut dire que tous les jeunes de moins de 18 ans, qui n'ont pas été vaccinés contre la rougeole, n'ont plus le droit d'aller dans des lieux publics.

Explications Maïwenn Bordron.

**Maïwenn Bordron :**

Le comté de Rockland n'arrive plus à faire face à cette épidémie de rougeole. Depuis octobre, 153 cas ont été dénombrés par les autorités locales. C'est la plus longue épidémie depuis son éradication officielle aux États-Unis, c'était en 2000.

Les campagnes de vaccination intensive n'y ont rien fait. Selon le chef du comté de Rockland, 27 % des mineurs ne sont toujours pas vaccinés. Les quartiers les plus touchés sont les quartiers où vivent des ultras orthodoxes juifs. Les opposants aux vaccins y sont nombreux, c'est ce qu'affirme le New York Times.

Face à la résistance de certains des habitants, il a donc fallu passer à la vitesse supérieure dans le comté de Rockland. Depuis mardi, les mineurs non vaccinés contre la rougeole ne peuvent plus aller dans les lieux publics. Une mesure qui va durer 1 mois.

Alors qu'est-ce qu'un lieu public ? La définition est un peu floue : selon les autorités locales, il s'agit de tous les endroits censés rassembler plus de 10 personnes. Les écoles bien sûr, mais l'interdiction concerne également les transports publics, les restaurants, les centres commerciaux et les lieux de prière.